



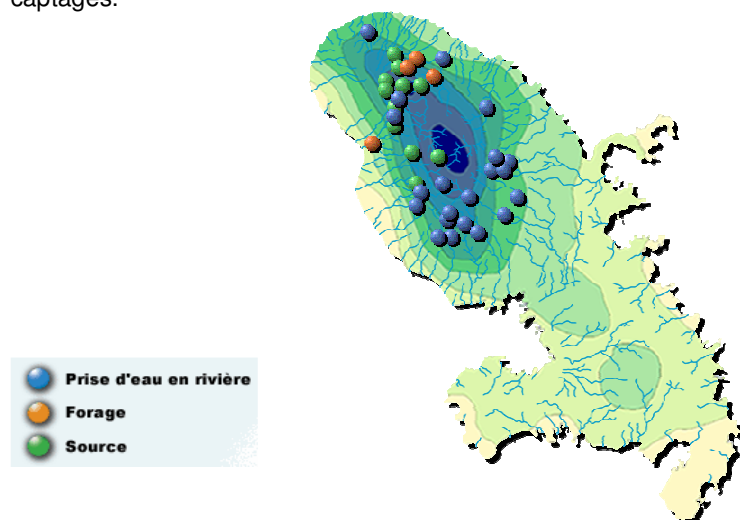
L'application **PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES** a pour principal objectif de constituer une base de données sur des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine en martinique.

Cette application est accessible via le réseau Internet à l'adresse suivante www.sigma972.org ou depuis l'intranet des services techniques du Conseil Général www.cgste.mq dans la rubrique de



Un accès en consultation pour le Grand Public :

Tous les agents du Conseil Général, ainsi que leurs prestataires peuvent visualiser l'ensemble des captages.



Cette application permet :

- de gérer les données techniques et administratives des captages, de suivre l'état d'avancement des procédures administratives des périmètres de protection, de suivre et d'évaluer l'application des mesures réglementaires.
- d'établir des statistiques et des représentations graphiques, de concevoir et d'éditer des cartographies, de faire des requêtes personnalisées et d'éditer des documents de synthèse.
- de disposer grâce à son interface cartographique d'une représentation géographique des différents éléments (localisation des captages, représentation graphique des périmètres, réalisation de carte thématiques).

Chaque captage peut-être visualisé sous forme de fiche synthétique avec un repérage cartographique du captage, ainsi que du périmètre de protection autour de celui-ci, via le plan scanné au 1/100 000 de la martinique.

▶ **captage > Rivière Lézarde**

Captage : Rivière Lézarde

Commune d'implantation	GROS-MORNE
Type de ressource	Eaux souterraines
Type d'ouvrage	Prise d'eau en rivière
Cours d'eau	
Type d'usage	Eau potable - Irrigation
Maitre d'ouvrage actuel	Conseil général
Mode gestion	Contrat d'exploitation
Prestataire actuel	SARL Drouault Electricité Hydraulique

[Localisation captage](#) ▶
[Photo captage](#)
[Périmètre de protection captage](#)

Caractéristiques de la ressource

Nombre d'émergence	
Profondeur (m)	
Variabilité saisonnière	

Débits caractéristiques du prélèvement

	Débit nominal	Débit autorisé
en L/s	1000	
en m ³ /j	86400	3888

Unités de Traitement

Station de Directoire	
-----------------------	--

Unités de Distribution

Sud Caraïbe	
Robert Augrain	
Sud Atlantique	
Gros Morne Vert Pré	




Date rapport hydrogéologue agréé	01/03/1997
Date de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique	

Cartographie des périmètres de protection

	Surface en ha
Surface de la zone d'alimentation	1670
Périmètre Immédiat (PPI)	1,70000004768372
Périmètre Rapproché sensible(PPRs)	
Périmètre Rapproché (PPR)	353
Périmètre Eloigné (PPE)	1315

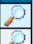
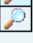
L'application Périmètre de Protection des Captages permet aussi de faire des recherches sur un ou plusieurs captages(s) selon le(s) critère(s) choisis.


Exemple de recherche en fonction de l'unité de distribution :

 Recherche par captage
  Recherche par critères
  Cartographie

Recherche par critères

Captage	<input type="text"/>
Unité de traitement	<input type="text"/>
Unité de distribution	Sud Caraïbe
Maitre d'ouvrage	<input type="text"/>
Commune d'implantation	<input type="text"/>

Nom Captage	Code Sise Eaux	Code BBS	Maitre d'ouvrage	Commune	
Rivière Blanche			SICSM	SAINT-JOSEPH	
Rivière Lézarde			Conseil général	GROS-MORNE	

Une petite loupe  vous permet de visualiser la fiche détaillée par captage.

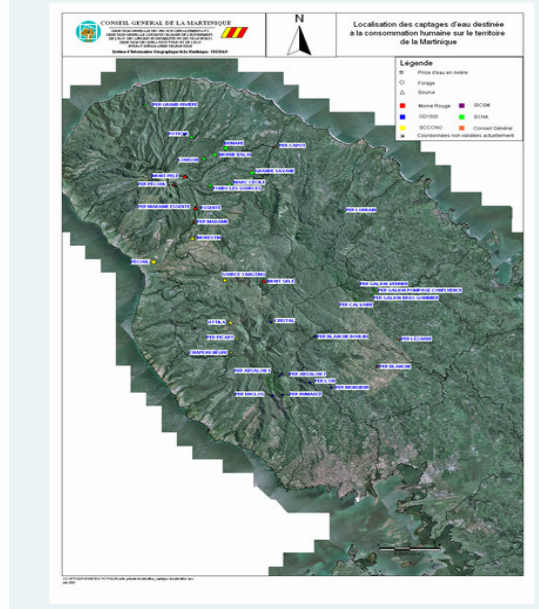
PRESENTATION DU MODULE DE CARTOGRAPHIE

Carte des périmètres de protection (limites en rose) autour des captages existants.
 Carte des captages sur fond orthophotographique de la Martinique.

Carte globale des périmètres de protection



Carte globale des captages



Toujours pour en savoir plus, vous pouvez depuis la page d'accueil avoir accès aux informations plus détaillées sur la mise en place des périmètres de protection.

Le Code de la Santé Publique rend obligatoire l'instauration des **Périmètres de protection** pour tous les captages d'eau destinée à l'alimentation humaine. En Martinique, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) confirme cette obligation légale. Ces périmètres sont définis réglementairement autour des captages après une étude hydrogéologique, et prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique.

Les périmètres visant à protéger les captages des dégradations sont au nombre de 3 :

Un périmètre de Protection Immédiate

- Faible superficie (quelques ares) aux abords immédiats du captage,
- Acquis et clôturé par la collectivité maître d'ouvrage,
- Activités interdites.

↳ **Éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée**

Un Périmètre de Protection Rapprochée

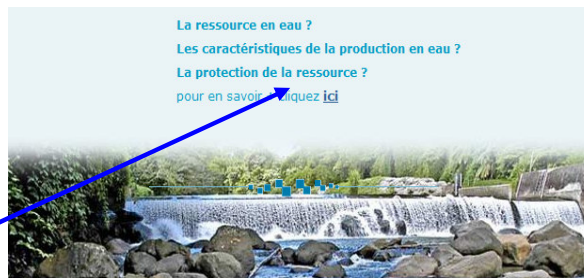
- Grande superficie (plusieurs dizaines d'hectares),
- Déterminée à partir des caractéristiques du captage, des risques de pollution et de vulnérabilité de la ressource,
- Activités interdites et/ou réglementées.

↳ **Prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage**

Un Périmètre de Protection Eloignée

- Zone d'alimentation de la ressource,
- Mise en place de mesures incitatives,
- Renforcement éventuel de la réglementation.

↳ **Prolonger le périmètre rapproché pour améliorer la protection lorsqu'elle est naturellement insuffisante.**



La ressource en eau ?
 Les caractéristiques de la production en eau ?
 La protection de la ressource ?
 pour en savoir plus cliquez [Ici](#)